



Règlement de l'opération: « Sauvons nos monuments »

SOCIETES ORGANISATRICES ET OBJET DU REGLEMENT

Article 1.

1.1. La société Dartagnans SAS dont le numéro SIREN est 802 581 868 ayant son siège au, 1 rue Châteaudun, 75009 Paris, représentée par son président M. Romain Delaume, dûment habilités aux fins des présentes,

ET

La société Le Parisien Libéré SAS dont le numéro SIREN est 349 037 366, ayant sont siège au 10 boulevard de Grenelle, 75015 Paris, représenté par M. Pierre LOUETTE, dûment habilités aux fins des présentes,

Ci-après « les Organisateurs ».

organisent conjointement une opération de crowdfunding et de médiatisation sur le thème « Sauvons nos monuments » sur les départements d'Ile de France et l'Oise visant à soutenir la préservation du patrimoine (ci-après « Opération »).

Les candidatures devront être déposées sur la plateforme internet de financement participatif <u>dartagnans.fr</u> (ci-après « la Plateforme »).

Cette Opération aura lieu du lundi 1^{er} avril 2019 (00h00) au vendredi 12 juillet 2019 (23h59) (date et heure de connexion en France métropolitaine faisant foi).

L'inscription et la participation à ce dernier sont gratuite et devront obligatoirement se faire via le site <u>dartagnans.fr</u>.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les sites internet <u>www.leparisien.fr</u> et <u>www.dartagnans.fr</u> (ci-après « les Sites ») sont la propriété exclusive de leur titulaire et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et/ou signes constitue une contrefaçon passible de sanctions.

Tous les logiciels utilisés sur les Sites et ceux auxquels ils permettent l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustration ou images reproduits sur les Sites sont soumis au droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue un acte de contrefaçon passible de sanctions.

1.2. Cette Opération n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à FACEBOOK®.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 2.

La participation à cet Opération est limitée à une participation par projet pour les porteurs de projet, et un vote par personne pour les participants au vote.

Sont exclues de toute participation à Opération, les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du concours, de même que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale), y compris les personnes travaillant pour LE PARISIEN ou DARTAGNANS ou pour leur compte.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent Règlement. Les Organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'ils jugeront utiles concernant notamment l'identité, l'âge et l'adresse de chaque participant, en vue de faire respecter les stipulations du présent règlement (ci-





après « le Règlement »). A cet égard, toute indication faite par le participant qui contreviendrait à l'une quelconque des stipulations du présent Règlement entraînera l'annulation de sa participation.

2.1 Porteur de projet

2.1.1 L'Opération comprend une première phase ci-après dénommée « l'Appel à projet ».

L'Appel à projet est ouvert à toute personne majeure propriétaire ou gestionnaire de monument privés ou public situés dans les départements d'Île de France (Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)) et de l'Oise (60).

- **2.1.2** La participation à l'Appel à projet se fait exclusivement par voie électronique en déposant un dossier de candidature complet décrivant le projet sur le site de financement participatif www.dartagnans.fr. Le contenu du dossier de candidature est disponible à l'adresse suivante www.dartagnans.fr/leparisien
- **2.1.3**. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée et notamment par l'interdiction formelle et définitive de participer à l'Appel à projet.

2.2 Vote du public

- 2.2.1. Le vote du public est ouvert à toute personne âgée de plus de seize ans.
- **2.2.2.** La participation au vote du public se fait exclusivement par voie électronique en remplissant le formulaire de vote disponible sur le site de financement participatif www.dartagnans.fr ou sur le site www.leparisien.fr
- **2.2.3.** La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée et notamment par l'interdiction formelle et définitive de participer au vote du public.

2.3 Donateurs & participation aux campagnes de financement participatif.

- **2.3.1** La participation aux campagnes de financement participatif est ouverte à toute personne majeure.
- **2.3.2** La participation aux campagnes de financement participatif se fait exclusivement par voie électronique en choisissant de soutenir financièrement un des projets lauréats sur la Plateforme conformément aux condition générales d'utilisation de la Plateforme disponibles à l'adresse suivante https://dartagnans.fr/fr/terms.
- **2.3.3.** La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée et notamment par l'interdiction formelle et définitive de participer aux campagnes de financement participatif.





PRINCIPE ET MODALITE DE L'OPERATION Article 3.

L'Opération comprend plusieurs phases distinctes dont le calendrier est fixé à l'article 4 du présent Règlement.

3.1. Modalités de participation à l'Appel à projet

3.1.1. L'Appel à projet est basé sur la participation à l'Opération « Sauvons nos monuments » dont l'objectif est de sélectionner parmi les dossiers reçus, 9 projets (1 par département) qui seront soumis au vote du public. Les 3 projets qui arriveront en tête du vote du public, bénéficieront de l'accompagnement de DARTAGNANS et du PARISIEN pour lancer une campagne de financement participatif qui commencera le mardi 11 juin 2019 et se terminera le vendredi 12 juillet 2019.

3.1.2. L'Appel à projet est accessible sur le site <u>dartagnans.fr</u> ou le site <u>www.leparisien.fr</u>

Le principe de la réponse à l'Appel à projet est le suivant : le porteur de projet se connecte sur la page d'Appel à projet via le site <u>dartagnans.fr</u>, rempli le formulaire dédié de l'Appel à projet mis à sa disposition. Tous les champs du formulaire doivent être remplis. La participation de tout porteur de projet ne remplissant pas ces critères sera déclarée nulle et non avenue.

- 3.1.3 L'Appel à projet commencera le lundi 1er avril 2019 et prendra fin le mardi 30 avril 2019.
- 3.2. Désignation des 9 projets sélectionnés (1 par département) par le comité de sélection.
- **3.2.1.** A l'issue de l'Appel à projet, DARTAGNANS vérifiera que les dossiers soumis par les porteurs de projet sont complets et conformes au présent Règlement.

DARTAGNANS procédera ensuite à une pré-sélection qu'il soumettra au comité de sélection qui désignera les 9 projets (1 par département) qui seront soumis au vote du public.

Le comité de sélection sera composé de neuf journalistes du Parisien (un par édition locale), ainsi qu'un représentant de chacun des Organisateurs n'ayant pas participé à la pré-sélection des projets.

- 3.2.2. La désignation des 9 projets sélectionnés sera annoncée le lundi 27 mai 2019 sur les Sites.
- **3.2.3**. Les Organisateurs adresseront un email aux 9 porteurs de projet dont le projet est sélectionné et qui sera ainsi soumis au vote du public.

Les porteurs de projets dont le projet n'a pas été sélectionné seront également avertis par email par les Organisateurs leur notifiant leur non sélection.

3.3 Le vote du public

- **3.3.1** Entre le lundi 27 mai 2019 et le lundi 11 juin 2019, le public sera invité à voter pour son projet préféré sur le site www.dartagnans.fr ou www.leparisien.fr
- **3.3.2** A l'issue de la période de vote, les 3 projets ayant obtenu le plus de votes bénéficieront d'un accompagnement spécifique de la part du PARISIEN et de DARTAGNANS pour leurs campagnes de financement participatif.

3.4 Les campagnes de financement participatif

- **3.4.1.** Le mardi 12 juin 2019, les 3 projets lauréats lanceront leur campagne respective de financement participatif sur la Plateforme.
- **3.4.2.** Les campagnes de financement participatif se termineront le vendredi 12 juillet 2019.

CALENDRIER





Article 4.

1er avril 2019 : lancement de l'Appel à projet 1er avril - 30 avril 2019 : réception des dossiers 31 avril – 22 mai 2019: pré-sélection par Dartagnans 23 mai – 24 mai 2019 : comité de sélection final

27 mai 2019: annonce des 9 projets + lancement du vote du public + publication des éditos sur les projets

11 juin 2019 : annonce des 3 projets lauréats

12 juin 2019 : début de l'opération de financement participatif 12 juillet 2019 : fin de l'opération de financement participatif

DOTATIONS

Λ	 ic	۱.	

5.1. Pour les 9 projets sélectionnés soumis au vote du public : Les 9 projets sélectionnés par le comité de sélection, bénéficieront d'un focus éditorial du journal au sein du quotidien *Le Parisien*.

5.2. Pour les 3 projets sélectionnés par le public : Les 3 projets lauréats bénéficieront de l'accompagnement de DARTAGNANS et du journal *Le Parisien* pour le lancement de leur campagne de financement participatif, ainsi qu'une dotation exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros (mille euros) octroyée par DARTAGNANS.

5.3 Pour les participants au vote :

A l'issue de la période de vote, un gagnant sera tiré au sort parmi qui les votants et gagnera une part du château fort de l'Ebaupinay.

5.3 Pour les participants au financement participatif :

A l'issue de la période de collecte des fonds via financement participatif, un gagnant sera tiré au sort parmi les donateurs et gagnera et une part du château fort de l'Ebaupinay.

DONNEES PERSONNELLES

Article 6.

- **6.1.** Les données personnelles des participants, votants et donateurs recueillies sont nécessaires pour la participation à l'Opération. Ils acceptent à cette fin que :
- 1. DARTAGNANS, collecte vos données personnelles suivantes : civilité, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse postale, , informations relatives au projet lié à l'ouverture d'une collecte sur la Plateforme, et tout élément (photographie...) permettant d'illustrer ledit projet, dans les conditions accessibles ici.

Les participants acceptent que tout élément (photographie, nom, description du projet ...) transmis par ces derniers pour illustrer et présenter leur projet soient publiés sur les Sites et soient dès lors accessibles au public. Ils sont à ce titre seuls responsables des éléments qu'ils transmettent à cette fin.

- 2. les données suivantes soient transmises aux Organisateurs afin de traiter la participation à l'Opération: nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone pour les porteurs de projet
- -adresse email pour les votants.

Les données indispensables aux Organisateurs pour valider votre participation à l'Opération sont signalées par un astérisque. Si ces champs obligatoires ne sont pas renseignés, la participation du porteur, votant ou donateur ne pourra pas être validée.

Les données personnelles ainsi collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs aux seules fins de :

- validation et gestion de votre inscription et participation à l'Opération ;





- la sélection des projets sélectionnés et lauréats ;
- la promotion de leur participation à l'Opération ;
- l'attribution ou l'acheminement des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires liées à l'organisation et à la gestion de l'Opération ou en cas de litige.

Elles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 3 ans. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels les Organisateurs feront éventuellement appel pour les besoins exclusifs de l'organisation de l'Opération (logistique, sécurité, etc...) et la remise et de l'acheminement des dotations. Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679, le participant, votant ou donateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et de suppression s'agissant des données le concernant ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL). Pour exercer ses droits, le Participant devra adresser un email à l'adresse suivante :

Pour DARTAGNANS: community@dartagnans.fr

Pour LE PARISIEN: dpo@lesechos.fr

Pour toute information concernant l'utilisation de ses données personnelles, le participant, votant ou donateur pourra consulter la politique de protection des données à caractère personnel des Organisateurs aux adresses suivantes :

Pour DARTAGNANS : https://dartagnans.fr/fr/terms

Pour LE PARISIEN: http://www.leparisien.fr/politique-confidentialite.

RESPONSABILITE

Article 7

- 7.1. Les Organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour une quelconque raison et/ou en cas de force majeure, l'Opération venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants, votants et donateurs. Les Organisateurs se réserveront la possibilité de remplacer les dotations prévues au présent Règlement par d'autres dotations de valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne pourra être demandée par le participant, le votant ou le donateur.
- **7.2.** Les Organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour une raison indépendante de leur volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactai(en)t le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.
- **7.3.** Les Organisateurs se réservent le droit d'arrêter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.
- **7.4.** Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par les Organisateurs dont les décisions sont sans appel.
- 7.5. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les Organisateurs ne sauraient donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels intrus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants, votants et donateurs à l'Opération et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants, votants et donateurs au réseau via le site utilisé pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables aux Organisateurs. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. Plus particulièrement, les organisateurs ne sauraient être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, votants et donateurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive des Organisateurs.





- 7.6. En outre, la responsabilité des Organisateurs ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. Les organisateurs ne sauraient davantage être tenus pour responsables au cas où un ou plusieurs participants, votants et donateurs ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'Opération du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.
- 7.7. Les donations attribuées ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelle que raison que ce soit.
- 7.8. Les participants, votants et donateurs qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants, votants et donateurs à l'appel à projets seraient automatiquement éliminés.
- 7.9. Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au Règlement, entraîneront la nullité de la participation et les participants, votants et donateurs concernés ne pourront donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre de l'Opération.
- **7.10.** Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.
- **7.11.** Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participants, votants et donateurs qui n'aurait pas respecté le Règlement.
- **7.12.** Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de participer à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT

Article 8.

- **8.1.** La participation à l'Opération, que ce soit en qualité de participants, votants ou donateurs, implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement ainsi aux conditions relatives de traitement des données personnelles prévues à l'article 6 du présent Règlement.
- **8.2.** Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur le texte de la campagne : www.dartagnans.fr/LeParisienReglement
- **8.3.** Le Règlement complet peut-être adressé gratuitement par email uniquement, à toute personne en faisant la demande écrite par email, avant la date de clôture de l'Opération à l'adresse suivante : contact@dartagnans.fr.
- **8.4** La participation à cet Opération implique l'ouverture d'une collecte sur la Plateforme et l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation de la Plateforme disponible à l'adresse suivante https://dartagnans.fr/fr/terms . A ce titre, le participant accepte qu'une commission de huit pour cent toutes taxes comprises (8%HT) soit prélevée par DARTAGNANS sur le montant total de la collecte réalisée dès lors que celle-ci a atteint l'objectif que le participant s'est donné.

DROIT APPLICABLE:

Article 9.

- 9.1. Le présent règlement est soumis à la Loi Française.
- **9.2.** Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou de ses avenants sera tranchée, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions françaises compétentes et dans le respect de la législation française.